



Communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire ref 7

Par **Fifi44**, le **10/03/2020** à **10:51**

Bonjour, je suis passé au tribunal le 23/08/2019 pour conduite avec alcoolémie en récidive durant lequel je me suis notifié une annulation et six mois d'interdiction de le repasser aujourd'hui 10/03/20 un gendarme vient à la maison et me fait signer la référence 7 disant que l'interdiction commence aujourd'hui je suis un peu abasourdi. Pourquoi n'ai-je pas été prévenu au tribunal? il y a t il un recours pour pouvoir repasser le permis avant septembre prochain ?